



PRIX DE L'INNOVATION RH

Dossier de candidature 2018

Pour la 6ème année consécutive, la FHF, l'ADRHESS et MNH Group proposent de récompenser des établissements sanitaires, sociaux et médico sociaux ayant mis en œuvre des actions innovantes dans le domaine des RH du personnel médical et non médical.

Tous les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux peuvent participer en déposant un dossier de candidature **avant le 30 juin 2018**

par email à nadine.driss@sphconseil.fr

ou par courrier à l'adresse suivante : SPH Conseil, 1 bis rue Cabanis - 75014 PARIS

pour plus d'informations : Nadine DRISS, tél. 01 44 06 84 49



PRIX DE L'INNOVATION RH 2018

OBJECTIF

Ce prix récompense et met en valeur des actions innovantes des établissements en matière de politique de ressources humaines du personnel médical et non médical. Tous les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux peuvent participer.

Ce prix permet :

- de valoriser le travail de vos équipes et faire connaître vos initiatives,
- de promouvoir votre établissement,
- de diffuser vos initiatives auprès des autres établissements et permettre ainsi de faire progresser collectivement la politique des RH,
- d'être distingué par la FHF, l'ADRHESS et MNH Group.

TYPES D'ACTION

Les établissements peuvent candidater pour des projets concernant l'ensemble des volets de la GRH.

Les projets « candidats » feront l'objet d'une publication sur le site internet de la FHF sauf avis contraire de votre part.

Plusieurs projets peuvent être primés.

SELECTION DES CANDIDATURES

La sélection se fera par un jury composé majoritairement de professionnels des établissements de santé et de partenaires institutionnels à partir des critères d'évaluation suivants :

- une méthodologie développée de façon claire,
- le caractère innovant du projet,
- un calendrier d'actions qui démontre que le projet est passé au stade opérationnel,
- l'évaluation de ses résultats et les indicateurs utilisés,
- l'intérêt pour le service public hospitalier,
- le caractère transposable du projet à d'autres établissements,
- le travail d'équipe nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet.

REMISE DES PRIX

Les prix seront remis lors des rencontres RH le 24 septembre 2018 à l'Espace de la Tête d'Or à Lyon. Ils feront également l'objet de diffusion dans les supports de communication de la FHF, de l'ADRHESS et de MNH Group.



PRIX DE L'INNOVATION RH : Dossier de candidature 2018

FICHE DETAILLEE

(3 pages maximum)

Etablissement :

Nom de l'établissement : _____
Service : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Ville : _____
Personne référente : _____
Fonction : _____
Tél. : _____
E-mail : _____

Domaine(s) (cochez 1 ou plusieurs domaines) :

- Communication interne
- Conditions de travail et santé au travail
- Coopérations entre établissements
- Coopération entre professionnels
- Dialogue social
- Formation et développement des compétences
- Gestion RH / Contrôle de gestion
- GPEC
- Management
- Organisation du travail
- Politique sociale
- Qualité de vie au travail
- Autre (préciser)

Personnel concerné :

PM

PNM

Ensemble du personnel



Titre**Contexte et objectifs****Description du projet, actions réalisées et calendrier****Méthode adoptée : association des différents acteurs, instances...****Résultats obtenus et modalités d'évaluation : organisationnel, financier, impact pour les agents et les patients****Date et signature du Chef d'établissement**

PRIX DE L'INNOVATION RH : Dossier de candidature 2018

FICHE SYNTHETIQUE

(publiée sur internet)

Etablissement :

Nom de l'établissement : _____
Service : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Ville : _____

Domaine(s)

Titre

Résumé (maximum 10 lignes) :

J'autorise la publication de cette fiche sur le site internet de la FHF et dans d'autres supports de communication.

